

Municipalité de Saint-Juste-Du-Lac
28, chemin Principal
Saint-Juste-Du-Lac (Québec) G0L 3R0

Le 16 juillet 2008

Examen stratégique de la Société canadienne des postes
330, rue Sparks (HCCR)
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Commentaires sur l'Examen stratégique de la Société Canadienne des postes

En tant qu'utilisateurs du service postal, nous nous préoccupons de la nature des changements qu'examinent présentement le comité de l'ESSCP, telle la déréglementation de notre service postal public. La Municipalité St-Juste du Lac dépend du service postal, car nous sommes en région éloignée et le service postal *public* joue un rôle important dans l'organisation, le suivi, et l'information qui doit se diriger vers les citoyennes, citoyens, d'ici et d'ailleurs.

En tant que citoyennes, citoyens, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Juste du Lac sont directement touchés et concernés par l'avenir de notre service postal public. Ainsi, le fait que le gouvernement ne tienne pas d'audiences publiques nous inquiète. Tout examen de Postes Canada devrait comprendre des audiences publiques. Le gouvernement ne devrait prendre aucune décision relativement au service postal public tant qu'il n'aura pas mené de consultation en bonne et due forme auprès de la population. En outre, le gouvernement devrait prolonger la durée prévue pour le dépôt des mémoires et des lettres d'appui.

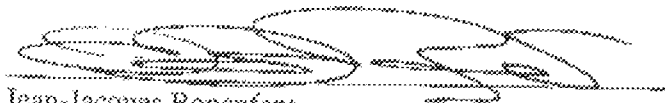
Bon nombre de raisons nous amènent à nous opposer à la déréglementation du service postal public, en voici quelques une en particulier :

- La déréglementation mettrait en péril le service postal public et universel.
- La déréglementation entraînerait une hausse des tarifs.
- La déréglementation entraînerait une baisse de service.
- La déréglementation détruirait des emplois décents pour les remplacer par des emplois moins rémunérés.
- La déréglementation nuirait à la sécurité du courrier.
- La déréglementation nuirait à la protection des renseignements personnels.

La Municipalité de Saint-Juste-du-Lac est d'avis que l'intérêt et le point de vue de la population et des groupes de défense de l'intérêt public doivent être pris en considération.

Par conséquent, nous vous prions de considérer notre demande et d'y apporter toute l'attention nécessaire.

Le maire,



Jean-Jacques Bonenfant

c.c. Alain Duguay président, STTP- Section locale de Montréal
Denis Lemelin président national STTP

Téléphone (418) 899-2855 Télécopieur (418) 899-2938
Courriel : info@saintjustedulac.com
www.saintjustedulac.com



Municipalité de Saint-Juste-du-Lac

Extrait du procès-verbal d'une réunion régulière du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Juste-du-Lac, tenue à l'Édifice municipal le 7 juillet 2008 à 20 h 00.

Étaient présents : Monsieur Jean-Jacques Bonenfant, maire, messieurs les conseillers : Rénéal Lepage, Mario Guimont, Gilles Michaud, Jean-Bastien Pettigrew, Guy St-Fierre et madame la conseillère Céline Dubé-Ouellet, formant quorum sous la présidence de Monsieur Bonenfant.

EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES Résolution 2008-07-104

Attendu que l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettre);

Attendu que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

Attendu que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

Attendu que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;


QU'IL SOIT RÉSOLU, sur une proposition de Céline Dubé-Ouellet, appuyé par Jean-Bastien Pettigrew, que la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac, fasse parvenir une lettre à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

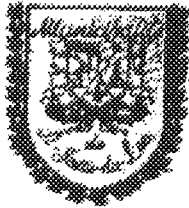
Adoptée à l'unanimité

(Signé) Jean-Jacques Bonenfant, maire

(Signé) Nicole Dubé-Chouinard, directrice générale / secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme
Donnée à Saint-Juste-du-Lac
Le 15 juillet 2008

Par 
Nicole Dubé-Chouinard, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Juste-Du-Lac

28, chemin Principal
Saint-Juste-Du-Lac (Québec) G0L 3R0

Téléphone (418) 899-2855 Télécopieur (418) 899-2938

Courriel : munijuste1@bellnet.ca

www.saintjustedulac.com

POUR	
ESSCP	
A l'attention de	De M. Michel Desbiens
	Date le 23 juillet 2008
N° de fax 613 990 9033	N° de tél.

Urgent

Réponses urgentes attendues

Commentaires attendus

A vérifier

Copie pour information